


 SÉANCE DU 08 Février 2024
 (Date de convocation 05 février 2024)


 Délibération N° 20240208 – 11a

 Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le huit février deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Viviane Torné, Mme Sarah Laguerre, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert, (procuration donnée à Mme Aurore VILLE), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Benjamin Soucaze-Soudat, (procuration donnée à M. M. Etienne Lay).

Secrétaire de séance : Mme Aurore VILLE

Objet : DELIVRANCE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE STE MARIE DE CAMPAN

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la délivrance d'une concession au sein cimetière de Ste Marie de Campan pour Madame Danielle THIVENT : concession nominative de 2 personnes, de 30 ans et d'une surface de 2m², au cimetière de Sainte-Marie de Campan.

Exposé sa situation particulière, il est proposé de procéder à la délivrance de la concession présentée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- **Article Unique** : d'accorder à Madame Danielle THIVENT la concession selon les caractéristiques présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 14/02/24

Fait pour extrait conforme
Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet


